



Demande de remboursement de la prime de précarité

Par **céline81**, le **10/03/2008** à **17:44**

j'ai été licenciée pour motif économique dans le cadre d'un cne en nov 2007.Embauchée en sept 2006 ,j'ai donc obtenu une prime de précarité basée sur 8% de ma rémunération brute comme stipulée dans ce contrat,or mon ancien employeur me demande de la lui remboursée car je cite:"ce versement a été effectué par erreur car il a été jugé que l'ordonnance 2005-893 du 2 août 2005 est inapplicable en droit français comme contraire à la convention 158 de l'OIT." j'aurais donc voulu savoir si j'avais un recours? je ne m'attendais pas du tout à ça.merci d'avance à ceux qui voudront bien m'éclairée.